



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 24 août 2015

Maintien de la vigilance de niveau **ORANGE** pour le vent

Consignes de prudence renforcée sur le littoral

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France a déclenché hier après-midi l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour le **VENT**, à compter de ce matin, lundi 24 août 2015 à 5h00 jusqu'à 15h00 cet après-midi.

Parallèlement, le niveau de vigilance jaune est également déclenché pour un risque de vagues-submersion sur le littoral vendéen.

Ce matin, le vent de Sud se renforce pour atteindre 90 à 105 km/h. Le vent s'orientera ensuite au Sud-Ouest et les rafales se généraliseront. Le vent faiblira progressivement l'après-midi.

Sur la côte, les marées sont de faibles amplitudes, mais les vagues seront fortes avec des creux pouvant atteindre 3 mètres à proximité de la côte (heure de la pleine mer : 11h09 aux Sables d'Olonne)

Les maires des communes concernées ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.

En cette période estivale, les vacanciers étant encore nombreux sur la côte vendéenne, une attention particulière doit être portée dans les campings et pour toute construction légère d'ici la fin de la matinée.

Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

.../...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Conseils de comportement :

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

Professionnels de la mer :

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,...).
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Pour toutes informations : www.meteofrance.com www.vendee.gouv.fr

